



Centre jeunesse
de Montréal
Institut universitaire



« Ces Années Incroyables »

« Ces années incroyables » :
**un programme d'entraînement
aux habiletés parentales pour
les parents d'enfants âgés
de 5 à 10 ans qui présentent des
troubles de la conduite**

Rédaction :

André Thomassin, conseiller

Coordination du développement des programmes et de la pratique professionnelle
Direction des services professionnels et des affaires universitaires

En collaboration avec :

Christiane Motard, adjointe à la Direction des services territoriaux Nord-Ouest
Jean Lacasse, chargé de projet de « Ces années incroyables »

15 mai 2008

Révision :

Suzanne Young, conseillère

Coordination développement et suivi des programmes et activités cliniques
Direction des services professionnels et des affaires universitaires

Adopté au comité des directions clientèle le 7 décembre 2010

Dépôt légal, 4^e trimestre 2008
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
Bibliothèque et Archives Canada, 2008

RÉÉDITION DÉCEMBRE 2010

ISBN : 978-2-89218-211-8

© Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2008
Tous droits réservés

Distribué par la bibliothèque du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire
Téléphone : (514) 896-3396; Télécopieur : (514) 896-3483
Courriel : bibliotheque@cjm-iu.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	1
1. GÉNÉRALITÉS.....	3
1.1 Brève présentation du programme	3
1.2 Objectifs poursuivis	3
1.3 Contenu des activités.....	4
1.4 Modalités d'animation	5
1.5 Approche clinique utilisée.....	5
2. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	6
3. PROMOTION DU PROGRAMME	7
4. CALENDRIER ET DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS.....	7
5. LES INTERVENANTS ANIMATEURS DE C.A.I.	9
5.1 Profil	9
5.2 Formation.....	9
5.3 Tâches.....	9
5.4 Encadrement	9
5.4.1 Encadrement pour la qualité et la conformité du programme.....	9
5.4.2 Encadrement clinique et organisationnel.....	10
6. RESPONSABILITÉS DES DIVERS ACTEURS IMPLIQUÉS	11
6.1 L'intervenant animateur	11
6.2 Le demandeur	11
6.3 L'éducateur de la DSREA.....	12
6.4 Le responsable de la programmation	12
7. PROCÉDURE D'INSCRIPTION	12
8. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT	15
9. PERSPECTIVES DE RECHERCHE	16
POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE.....	17

PRÉSENTATION

Le présent document vise à présenter un programme d'entraînement aux habiletés parentales - « Ces années incroyables (C.A.I.) » - qui, depuis 2005, fait partie de la programmation du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire destinée à un certain nombre de parents d'enfants âgés de 5 à 10 ans. La version de 2010 intègre les modifications à apporter au document suite à l'animation amorcée en 2008 de « Ces années incroyables » auprès des ressources de type familial.

L'implantation de cette activité est le fruit d'une collaboration entre l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal et le CJM-IU. Bien que de nombreuses personnes, dans ces deux établissements, aient participé à la mise en oeuvre de C.A.I., la contribution de certaines d'entre elles mérite d'être soulignée d'une façon toute particulière ce, du fait de leur apport significatif en vue de bonifier l'une ou l'autre composante de ce programme.

En 2005, il s'agit de :

Pour l'Université de Montréal :

- Sylvie **Normandeau**, directrice de C.A.I. à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal
- Julie **Allard**, coordonnatrice de C.A.I. à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal

Pour le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire :

- Maryse **Davreux** et Christiane **Motard**, Direction des services territoriaux Nord-Ouest, respectivement première et seconde responsable du groupe de travail mandaté pour procéder à l'implantation de C.A.I. au CJM-IU

Ainsi que :

- Marc **Bélaïr**, intervenant de réadaptation à la Direction des services territoriaux Sud-Est et animateur des ateliers C.A.I.
- Éliane **Brosseau**, intervenante de réadaptation à la Direction des services territoriaux Nord-Ouest et animatrice des ateliers C.A.I.
- Sylvain **Dupré**, chef de service à la Direction des services territoriaux Sud-Est
- Jean **Lacasse**, éducateur à la Direction des services territoriaux Nord-Ouest et responsable de la programmation de C.A.I.
- Carole **Lemay**, chef de service à la Direction des services territoriaux Nord-Ouest
- Lynn **Maisonneuve**, intervenante de réadaptation à la Direction des services de réadaptation à l'enfance et aux adolescentes et animatrice des ateliers C.A.I.
- Céline **Ouellette**, chef de service à la Direction des services territoriaux Nord-Ouest
- Carl **Racicot**, chef de service à la Direction des services territoriaux Sud-Est
- Manon **St-Maurice**, chef de service à la Direction des services de réadaptation à l'enfance et aux adolescentes
- André **Thomassin**, conseiller, Coordination du développement des programmes et de la pratique professionnelle, DSPAU

La révision du document de 2010 a été faite en collaboration avec :

- Julie **Allard**, coordonnatrice de C.A.I. à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal
- Jean **Lacasse**, responsable de la programmation
- Christiane **Motard**, Direction des services territoriaux Nord-Ouest, responsable de C.A.I.
- Jacques **Pagé**, chef de service à la Direction des ressources et des systèmes d'information
- Adeline **St-Jean**, agente de planification, de programmation et de recherche, Coordination développement et suivi des programmes et activités cliniques, DSPAU
- Suzanne **Young**, agente de planification, de programmation et de recherche, Coordination développement et suivi des programmes et activités cliniques, DSPAU

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 BRÈVE PRÉSENTATION DU PROGRAMME

« Ces années incroyables » est un programme d'entraînement aux habiletés parentales qui a été développé par madame Carolyn Webster-Stratton de l'Université de Washington à Seattle (U.S.A). Le but poursuivi par ce programme est d'instrumenter les parents d'enfants âgés de 5 à 10 ans qui présentent des troubles de la conduite. La qualité clinique de ce programme d'intervention, les effets rapportés, la rigueur et l'ampleur des études de vérification réalisées par Webster-Stratton et ses collègues font que « The incredible years » est reconnu parmi une dizaine de programmes d'intervention modèles par la Society for Prevention Research. À noter que C.A.I. a été implanté avec succès en Angleterre, en Norvège ainsi qu'en Suède.

Dès septembre 2008, le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire a expérimenté l'animation de « Ces années incroyables » auprès de familles d'accueil. L'expérimentation a confirmé l'hypothèse que cette programmation répond aussi au besoin des familles d'accueil d'être davantage outillées au niveau des compétences parentales. Pour les familles d'accueil et personnes significatives à qui les enfants peuvent être confiés, le programme « Ces années incroyables » est offert à titre de support accru.

Dorénavant, lorsque le terme « parent » sera utilisé, il comprendra aussi les parents d'accueil ainsi que les personnes significatives à qui les enfants peuvent être confiés.

1.2 OBJECTIFS POURSUIVIS

Les objectifs généraux et spécifiques poursuivis par C.A.I. sont les suivants¹ :

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
1. Améliorer la relation parent-enfant	<ul style="list-style-type: none">✦ Développer l'empathie des parents envers leur enfant.✦ Développer la connaissance du développement normal et des besoins d'un enfant âgé de 5 à 10 ans.✦ Aider les parents à avoir des attentes réalistes par rapport à l'âge de leur enfant et en fonction des différences individuelles (tempérament, développement social et développement émotionnel).✦ Amener les parents à assurer un suivi et une supervision de l'enfant en tout temps.✦ Augmenter les attributions positives tout en diminuant les attributions négatives dirigées vers l'enfant.✦ Encourager les parents à féliciter et renforcer les comportements prosociaux chez l'enfant.✦ Aider les parents à comprendre l'importance d'une relation parent-enfant positive et la consolidation de ce lien.✦ Amener les parents à apprécier leur enfant en jouant avec lui.✦ Aider les parents à devenir des modèles pour leur enfant aux plans social, émotif et académique.

¹ Extrait de S. Normandeau. *Travailler en collaboration avec les familles dans le contexte des services de protection de la jeunesse*. 2006. Texte [inédit] traduit et adapté de Webster-Stratton & Reid. *Working with families who are involved in the child welfare system*. 2005.

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
<p>2. Consolider les habiletés interpersonnelles des parents ainsi que leur réseau de soutien social</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Apprendre aux parents des stratégies d'autocontrôle pour la gestion de la colère et de la dépression. ✦ Apprendre aux parents à développer des habiletés de communication et de résolution de problèmes. ✦ Aider les parents à développer un réseau de soutien social. ✦ Aider les parents à se faire confiance, à être moins critiques à l'égard d'eux-mêmes et à prendre davantage soin d'eux-mêmes.
<p>3. Amener les parents à établir des limites claires, un encadrement précis, une discipline non punitive et des plans de gestion de comportement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Aider les parents à comprendre l'importance d'un horaire prévisible, d'une routine et de réponses constantes aux comportements de leur enfant. ✦ Aider les parents à développer des habiletés de gestion de la colère et de régulation des émotions afin qu'ils puissent rester calmes et en contrôle lorsqu'ils doivent discipliner leur enfant. ✦ Aider les parents à établir et communiquer des objectifs réalistes pour les comportements sociaux, émotionnels et académiques de leur enfant. ✦ Aider les parents à établir des renforcements précis pour les comportements prosociaux souhaités chez leur enfant. ✦ Aider les parents à utiliser une discipline non punitive, moins sévère et n'impliquant pas les punitions physiques. ✦ Amener les parents à utiliser des outils pouvant guider leur enfant dans la gestion de la colère, de l'autocontrôle et de la régulation émotionnelle. ✦ Aider les parents à fournir des expériences positives à leurs enfants en diminuant l'exposition aux manifestations de colère entre adultes, à la violence à la télévision, aux jeux d'ordinateurs, à la peur et la dépression.

Remarque :

La démarche C.A.I. prévoit que les objectifs généraux et spécifiques précédemment identifiés soient adaptés à la réalité de chacun des parents inscrits à l'activité ce, à partir d'une concertation établie entre l'adulte participant, le demandeur ainsi que l'intervenant animateur de C.A.I. Elle prévoit également que les objectifs personnalisés qui auront été convenus à l'issue de cette concertation soient ensuite colligés à l'intérieur du plan d'intervention de l'enfant.

1.3 CONTENU DES ACTIVITÉS

Les parents inscrits à « Ces années incroyables » sont conviés à participer à 16 ateliers, à raison d'un atelier par semaine, en après-midi ou en soirée, pendant une période de 2 heures. Chaque atelier est animé par une équipe constituée de deux intervenants animateurs (d'un homme et d'une femme dans toute la mesure du possible). Conformément au protocole établi par les chercheurs de l'Université de Washington, le contenu des 16 ateliers est prédéterminé, structuré et présenté dans un ordre bien défini. La liste des thèmes abordés à chacune des sessions est la suivante :

Session	Thème	Contenu spécifique
1	Le jeu avec les enfants	Avoir du plaisir avec votre enfant
2	Le jeu avec les enfants	Aider votre enfant à apprendre par le jeu

Session	Thème	Contenu spécifique
3	Le renforcement positif	Félicitations : pour faire sortir le meilleur de votre enfant
4	Le renforcement positif	Félicitations : suite et récompenses spontanées
5	Le renforcement positif	Programme de récompenses
6	Établir des limites	Établir des limites efficaces : commandes
7	Établir des limites	Établir des limites efficaces : « aller jusqu'au bout! »
8	Établir des limites	Ignorance
9	La gestion des comportements difficiles	Ignorance et retrait
10	La gestion des comportements difficiles	Retrait
11	La gestion des comportements difficiles	Autres conséquences : conséquences logiques et perte de privilège
12	La résolution de problème	
13	Problèmes reliés au domaine scolaire	Promotion de la confiance en soi et gestion du découragement
14	Problèmes reliés au domaine scolaire	Accompagner dans les devoirs
15	Problèmes reliés au domaine scolaire	Rencontre parent/enseignant et discuter un problème scolaire avec les enfants
16	Révision, rattrapage et célébration	

1.4 MODALITÉS D'ANIMATION

Les techniques auxquelles les intervenants ont recours pour animer leurs ateliers sont les suivantes :

Le **visionnement de bandes vidéo** enregistrées par l'équipe de madame Webster-Stratton permet de voir des parents américains d'origines culturelles différentes filmés dans des situations où ils présentent des comportements tantôt appropriés, tantôt inappropriés à l'égard de leur enfant. Des **discussions de groupe** ainsi que des **jeux de rôle** suivent ces présentations audiovisuelles. À la fin de chaque atelier enfin, un **devoir** est remis aux parents et qui leur demande de se livrer à certains exercices pratiques au cours des jours à venir pour en rapporter les résultats en grand groupe lors de l'atelier suivant.

1.5 APPROCHE CLINIQUE UTILISÉE

Un élément important du programme « Ces années incroyables » et qui le distingue nettement des autres programmes d'entraînement aux habiletés parentales est l'approche valorisée dans la relation entre l'intervenant et les parents. Les intervenants privilégient une **APPROCHE COLLABORATIVE**, c'est-à-dire une approche qui valorise le travail avec les parents (*co-labore*).

Dans l'approche collaborative, l'intervenant s'implique dans une relation réciproque où l'expertise des parents (*connaissance de leur enfant, de leur famille et de leur communauté*) et celle de l'intervenant (*connaissance du développement des enfants et de la dynamique familiale, connaissance de la gestion des comportements*) sont mises à profit. L'approche collaborative se distingue de l'approche didactique en ce que l'intervenant ne prescrit pas aux parents des modes de fonctionnement et ne se présente pas comme le seul expert dans le groupe.

L'intervenant incite les parents à trouver des solutions aux problèmes d'interactions qui sont relevés ou discutés dans le groupe, en tenant compte de l'expérience qu'ils ont de leur enfant et de leurs caractéristiques propres. Par cette forme de collaboration, les parents se sentent respectés, ils ont le sentiment d'avoir la maîtrise de la situation et se reconnaissent une capacité accrue de changer leurs comportements et ceux de leur enfant. L'intervenant sollicite la participation active des parents par le partage de leurs expériences et de leurs idées dans un processus de résolution de problèmes. Les parents collaborent en outre activement à la définition des objectifs de l'intervention et évaluent chaque séance.

2. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les critères identifiés ci-après sont ceux retenus afin de se prononcer sur l'éligibilité d'un parent à se trouver inscrit à « Ces années incroyables ».

Clientèle visée	Des parents d'enfants (garçons ou filles) âgés de 5 à 10 ans, alors que par le mot « parents », il faut comprendre des parents naturels, des ressources de type familial, ou toute autre personne à qui l'enfant est confié en vertu de la loi.
Statut de l'enfant	<ul style="list-style-type: none">● Enfant maintenu dans sa famille naturelle ou confié à un tiers.● Enfant placé en famille d'accueil.● Enfant placé en centre de réadaptation.
Loi de référence	<ul style="list-style-type: none">● La LPJ (mesures volontaires ou ordonnées).● La LSSSS (lorsque l'enfant est placé).
Demandeurs	La personne autorisée à l'application des mesures ou l'intervenant ressources ou l'intervenant psychosocial qui, à l'application des mesures, collabore avec un intervenant É/O de la DPJ.
Caractéristiques de la clientèle	<p><u>Profil présenté par les parents :</u></p> <ul style="list-style-type: none">● Des parents dont l'enfant est suivi en vertu de la LPJ (dans la plupart des cas) et qui présentent suffisamment de forces personnelles pour requérir une intervention « modérée » (<u>vs</u> celle, « intensive », offerte par la programmation Grandir ensemble par exemple) en vue de les soutenir au plan de l'actualisation de certaines compétences parentales.● Des parents dont les difficultés personnelles ou sociales ne sont pas à ce point graves qu'elles constituent un frein à leur capacité de répondre aux besoins les plus essentiels de leur enfant.● Des familles d'accueil qui ont besoin de soutien pour actualiser certaines compétences parentales. Des familles d'accueil qui désirent développer de nouveaux outils. <p><u>Profil présenté par leurs enfants :</u></p> <ul style="list-style-type: none">● Des enfants suivis en vertu de la LPJ (dans la plupart des cas) et qui présentent des troubles de la conduite tels :<ul style="list-style-type: none">✦ des enfants désobéissants, turbulents, agressifs, enclins à tester les limites de leurs parents et à argumenter avec eux / des enfants pouvant même présenter des troubles de l'attention avec hyperactivité;✦ des enfants présentant des troubles intériorisés de la conduite.● Des enfants dont l'ampleur, la gravité et l'intensité des difficultés ne font pas craindre que leurs parents envisagent réclamer prochainement leur placement (pour les enfants résidant dans leur famille naturelle) ou un déplacement (pour les enfants placés en familles d'accueil ou confiés à des personnes significatives).

Caractéristiques communes aux enfants et à leurs parents (pour l'application des mesures) :

Le profil de la clientèle éligible à suivre les activités C.A.I. correspond au niveau de gravité # 2 (modéré). Lorsque ce profil correspond au niveau de gravité # 4 (grave)², ce programme ne peut être dispensé que dans les situations où le placement de l'enfant s'inscrit dans une perspective de retour dans son milieu familial.

Exigences particulières

Exigences s'appliquant à tous les parents participants :

- Une maîtrise suffisante de la langue française.
- Le besoin d'améliorer la relation les unissant à l'enfant.

Exigences s'appliquant plus spécifiquement aux parents naturels :

- Des habiletés sociales suffisamment développées pour ne pas constituer une menace au bon fonctionnement du groupe au sein duquel on prévoit les intégrer.
- Si problème d'alcoolisme, de toxicomanie ou de santé mentale : nécessité que ce problème soit contrôlé.
- Si antécédent d'agirs sexuels qu'ils auraient personnellement commis à l'encontre de l'un ou l'autre de leurs enfants : nécessité que cette problématique ait été traitée avec succès.
- Dans la mesure où l'enfant est placé : nécessité de le recevoir à tout le moins 1 fois aux 15 jours.

Seul critère d'exclusion valant pour tous les parents participants :

Les parents qui présentent des limites intellectuelles importantes.

3. PROMOTION DU PROGRAMME

La promotion du programme s'effectue par l'entremise des intervenants animateurs auprès des équipes de la prise en charge et des équipes ressources du CJM-IU. Parallèlement, ces mêmes intervenants animateurs assurent une publicisation de C.A.I. auprès des équipes de l'Évaluation-Orientation (DPJ) ainsi que des services de réadaptation avec hébergement (DSREA).

4. CALENDRIER ET DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

Le calendrier et le déroulement des activités C.A.I. se présentent comme suit :

Sessions

Les activités C.A.I. se déroulent à compter de **septembre** (session d'AUTOMNE) et de **mars** (session de PRINTEMPS) de chaque année.

² Ces niveaux de gravité sont définis dans le document « *Guide de soutien à la pratique pour les enfants 6-11 ans et leurs parents. Des racines et des ailes, un programme d'aide aux familles* ». S. Young. Collection Intervention et services, CJM-IU. 27 octobre 2008.

Nombre de groupes de parents	<p>Un maximum de quatre groupes de parents - à raison de 8 à 16 participants par groupe - est mis en place à chacune des deux sessions. De plus s'ajoutent deux groupes par session pour les familles d'accueil.</p> <p>De nouveaux membres ne peuvent s'inscrire après qu'aient débuté les activités (les groupes sont « fermés »).</p>
Caractéristique des groupes	<ul style="list-style-type: none"> ● Des groupes sont composés de parents dont les enfants sont maintenus dans leur famille naturelle. ● Des groupes sont composés de parents dont les enfants sont placés en centre de réadaptation. ● Des groupes sont composés de parents dont les enfants sont placés en famille d'accueil. ● Des groupes sont composés de parents d'accueil (RTF).
Nombre d'ateliers et durée	<p>Les parents inscrits à C.A.I. sont conviés à participer à 16 ateliers, à raison d'un atelier par semaine, en après-midi ou en soirée, pendant une période de 2 heures.</p>
Lieux de dispensation des activités	<p>Les ateliers C.A.I. se déroulent dans des installations attenantes au CJM-IU.</p> <p>Au début de chaque session, un dépliant informe des lieux précis où se dérouleront les rencontres ainsi que de l'identité des intervenants animateurs pour chaque groupe C.A.I.</p>
Modalités d'animation	<ul style="list-style-type: none"> ● Matériel audiovisuel. ● Exercices pratiques. ● Jeux de rôle. ● Échanges en groupe. ● Devoirs à la maison.
La possibilité offerte aux parents de se présenter aux activités C.A.I. en étant accompagnés	<p>Tout au long des activités, les parents inscrits à C.A.I. ont le loisir de se faire accompagner par une personne adulte de leur choix, pour peu que cette personne soit toujours la même et surtout, que cette dernière ait été évaluée par le demandeur comme étant positivement significative tant pour l'enfant que pour son parent (ex. : conjoint de fait, sœur, parent...).</p>
Soutien financier disponible dans le cas de certains parents	<p>Une assistance financière est disponible à même le budget C.A.I., destinée à défrayer (en tout ou en partie) les frais de transport ou de gardiennage devant être déboursés par certains parents et sans laquelle il est évalué que ces derniers ne pourraient maintenir leur implication tout au long des 16 semaines que durent les activités.</p> <p>Cette assistance financière éventuelle est à convenir dans le cas à cas, principalement à partir d'un avis émis à ce sujet par le demandeur.</p> <p>Les familles d'accueil ont droit à tous les avantages prévus à leur contrat en regard de la formation (gardiennage, frais de transport).</p>

5. LES INTERVENANTS ANIMATEURS DE C.A.I.

5.1 PROFIL

Chaque groupe de parents est animé par une équipe constituée de deux intervenants du CJM-IU. Ces intervenants sont issus du champ psychosocial ou de celui de la réadaptation. Cette équipe d'intervenants animateurs est composée d'un homme et d'une femme dans toute la mesure du possible.

5.2 FORMATION

Les intervenants animateurs ont tous été dûment formés au programme C.A.I. par des formateurs accrédités par l'organisation Incredible years.

5.3 TÂCHES

Les intervenants animateurs de C.A.I. consacrent l'équivalent de 1 journée/semaine en vue de réaliser les tâches suivantes :

1. La promotion du programme C.A.I. auprès des services du CJM-IU impliqués auprès de la clientèle 5-10 ans.
2. L'achat de matériel requis à la dispensation des activités.
3. La concertation avec leur coanimateur(trice).
4. La concertation avec les demandeurs.
5. La concertation avec les parents.
6. La préparation des ateliers (*incluant l'aménagement des locaux et la préparation à l'animation le jour même de l'activité*).
7. L'animation des ateliers (*incluant le retour avec les parents à la fin de chaque atelier*).
8. La participation à l'encadrement clinique et organisationnel de la démarche.
9. La saisie des données au « monitoring des inscriptions » de leur groupe C.A.I.
10. Autres tâches (*exemple : présentation de l'activité C.A.I. à l'intention de groupes internes ou externes au CJM-IU*).

5.4 ENCADREMENT

L'encadrement offert aux intervenants animateurs est de deux types : un encadrement pour assurer la qualité et la conformité du programme, assuré par l'Université de Montréal et un encadrement clinique et organisationnel, assuré par le responsable de la programmation de C.A.I. au CJM-IU. À cette fin, les intervenants animateurs sont annuellement rencontrés à six occasions. Lors de ces rencontres (*4 rencontres d'une durée de 3 heures et 2 rencontres d'une durée de 6 heures*), un premier temps est consacré à l'encadrement offert par l'Université de Montréal et un second, à l'encadrement offert par le responsable de la programmation.

5.4.1 Encadrement pour la qualité et la conformité du programme

Animation

Par un professeur de l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal dûment accrédité - par l'Université de Washington - pour assurer l'encadrement de la qualité et la conformité du programme C.A.I.

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Soutenir les intervenants dans leurs pratiques d'animation du programme C.A.I. ✦ Bonifier les interventions réalisées dans le cadre des ateliers C.A.I.
Structure	<p>Les rencontres d'encadrement pour la qualité et la conformité du programme sont structurées sur le modèle des ateliers C.A.I. Elles reprennent les « discussions de groupes » où l'expertise des animateurs est mise à contribution, les « vignettes cliniques » où des cas sont présentés et discutés ainsi que les « jeux de rôle » où certaines pratiques peuvent être modelées.</p> <p>Un résumé est fait après chaque rencontre et est remis au responsable de la programmation.</p>
Thématiques abordées	<p>Un ordre du jour est établi à l'avance en tenant compte des besoins exprimés par les intervenants animateurs à la coordonnatrice de C.A.I. à l'Université de Montréal.</p> <p>Exemples de thématiques susceptibles de se trouver abordées lors des rencontres d'encadrement clinique : l'animation de C.A.I. auprès de différents types de parents, la gestion des dynamiques de groupe, l'utilisation des jeux de rôle, échanges sur le vécu des animateurs dans leur mise en œuvre du programme, etc.</p>

5.4.2 Encadrement clinique et organisationnel

Animation	Par le responsable de la programmation de C.A.I. au CJM-IU.
Objectifs	<p>Permettre un suivi régulier et continu des aspects cliniques et organisationnels de la programmation.</p> <p>Ces rencontres concernent plus spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✦ Le suivi du processus d'inscription. ✦ Le suivi du processus clinique : production par l'intervenant animateur de la synthèse de la rencontre pré-groupe, de la feuille d'évaluation hebdomadaire pour chacun des participants, d'un bilan écrit succinct à la fin des 16 semaines de la session d'animation (le tout versé au dossier de l'enfant), inscription et suivi de C.A.I. au plan d'intervention de l'enfant, examen des demandes de participation à la révision du plan d'intervention d'un jeune, etc. ✦ La concertation et la collaboration avec les demandeurs. ✦ Le traitement des demandes d'ordre financier (<i>frais de gardiennage ou de transport...</i>) ou matériel (<i>aménagement des locaux, disponibilité et bon fonctionnement du matériel audiovisuel...</i>). ✦ L'aménagement des horaires. ✦ Le monitoring des données. ✦ Également : des consultations ponctuelles sur différents sujets.

6. RESPONSABILITÉS DES DIVERS ACTEURS IMPLIQUÉS

6.1 L'INTERVENANT ANIMATEUR

Les responsabilités confiées à l'intervenant animateur pendant le déroulement des activités C.A.I. sont les suivantes :

- Inscrire au dossier informatisé les données concernant le suivi des activités.
- Dispenser les activités de telle façon qu'un thème abordé durant un atelier - et retenu comme correspondant à un objectif personnel à poursuivre par un adulte participant - fasse l'objet d'un développement personnalisé à l'intention de ce dernier.
- Communiquer régulièrement avec le demandeur, qui peut être un intervenant psychosocial ou un intervenant ressources (et l'éducateur de la DSREA, lorsque l'enfant est placé), afin de l'informer de l'évolution de l'adulte participant inscrit à C.A.I. : assiduité aux rencontres, attitudes et implication démontrées, degré de mobilisation en regard des objectifs qu'il s'est fixés...
- Advenant qu'en cours de réalisation des activités, l'adulte participant envisage d'abandonner la programmation, l'intervenant animateur, le demandeur et l'éducateur de la DSREA (le cas échéant) communiquent entre eux pour discuter de la situation. Au terme de cet échange, un bilan est produit par l'intervenant animateur. Le demandeur, après un contact avec l'adulte participant, confirme ou non le retrait définitif de l'adulte participant.
- Produire la fiche synthèse de la rencontre pré-groupe incluant les présences, les conclusions des échanges survenus lors de cette rencontre ainsi que les objectifs et moyens qu'il a été convenu d'inclure au plan d'intervention.
- Produire à chaque semaine, et ce, pour chaque participant, la feuille d'évaluation hebdomadaire (contient : évaluation que le participant a fait de la rencontre, son degré de participation, son attitude, était-il présent? Si non, a-t-il assisté à une session de rattrapage, est-ce qu'il a fait son devoir?).
- Produire, au terme des 16 semaines d'activité (ou avant, si l'adulte participant a décidé de se retirer définitivement du groupe en cours de démarche), un bilan écrit succinct (à verser au dossier de l'enfant) faisant état de données tant quantitatives (le nombre de sessions auxquelles le parent a participé ou, au contraire, ne s'est pas présenté) que qualitatives (attitude et implication démontrées par le parent durant son inscription au programme, appréciation sur le niveau d'atteinte des objectifs personnels qu'il s'était fixés et identifiés dans le plan d'intervention du jeune). Le bilan est acheminé au demandeur.
- Participer à la prochaine révision détaillée du plan d'intervention de l'enfant (seulement s'il a été évalué qu'il était nécessaire qu'il fasse part de vive voix de son appréciation quant au cheminement constaté chez l'adulte participant durant son inscription à C.A.I.).

6.2 LE DEMANDEUR

Les responsabilités confiées au demandeur pendant et après le déroulement des activités C.A.I. sont les suivantes :

- Intégrer les objectifs et résultats de la participation à C.A.I. dans le plan d'intervention intégré ou la révision du plan d'intervention intégré.
- Intégrer les objectifs et résultats de la participation à C.A.I. dans le plan de soutien à la famille d'accueil ou dans le rapport de réévaluation.
- Accompagner (au besoin) le parent lors des premiers ateliers C.A.I.

- Pendant et après le programme : soutenir la généralisation des acquis observés chez l'adulte participant en se concentrant plus particulièrement sur les objectifs personnels que celui-ci s'était fixé d'atteindre pendant son inscription à l'activité.
- Communiquer régulièrement avec l'intervenant animateur de C.A.I. et (lorsque l'enfant est placé) avec l'éducateur de la DSREA.
- Traiter la situation avec l'adulte participant si celui-ci envisage mettre un terme à sa participation aux activités C.A.I. avant la fin du programme; puis de confirmer ou non le retrait définitif de ce dernier à l'intervenant animateur.

6.3 L'ÉDUCATEUR DE LA DSREA

La responsabilité confiée à l'éducateur de la Direction des services de réadaptation à l'enfance et aux adolescentes (lorsque l'enfant est placé) est la suivante :

- Pendant et après le programme : soutenir la généralisation des acquis observés chez l'adulte participant en se concentrant plus particulièrement sur les objectifs personnels que celui-ci s'était fixé d'atteindre pendant son inscription à l'activité.

6.4 LE RESPONSABLE DE LA PROGRAMMATION

De façon générale, le responsable de la programmation assume les responsabilités inhérentes à l'actualisation du programme « Ces années incroyables ».

Plus spécifiquement, il exerce les responsabilités suivantes :

- Faire la promotion de C.A.I. auprès des chefs de service concernés.
- Participer aux rencontres du groupe de développement C.A.I.
- De concert avec les intervenants animateurs, juger de l'éligibilité et statuer sur l'inscription d'un parent à C.A.I.
- S'assurer du bon déroulement des activités ainsi que de la rigueur au niveau de l'application du programme.
- Gérer les besoins concernant le matériel requis pour les activités de groupe.
- S'assurer de l'harmonisation des contenus et des pratiques entre les équipes d'animation.
- Faire les liens nécessaires avec les chefs de service hiérarchiques et les adjoints aux directeurs territoriaux.
- Formuler les recommandations jugées pertinentes visant l'amélioration de la programmation.
- Assurer l'encadrement clinique et organisationnel des intervenants animateurs.

7. PROCÉDURE D'INSCRIPTION

La procédure d'inscription à C.A.I. est constituée de cinq étapes :

Étape 1 Pour les parents d'usagers (prise en charge) :

Le demandeur remplit le formulaire « Demande ou modification de service (SP-128) » et le fait parvenir à l'intervenant animateur de « Ces années incroyables » (C.A.I.) qui, selon le bureau concerné (Nord, Sud, Est, Ouest), est désigné pour recevoir les demandes d'inscription.

Pour les familles d'accueil (Ressources) :

L'intervenant ressources demandeur, après validation avec le chef de service ressources, achemine sa demande par téléphone à l'agent administratif désigné.

Celui-ci remplit la grille d'inscription³.

Étape 2

L'intervenant animateur de C.A.I. prend connaissance du formulaire d'inscription ou de la grille d'inscription pour les familles d'accueil (Ressources). Il s'assure d'y retrouver toutes les informations pertinentes au traitement de la demande. Si tel n'est pas le cas, il communique avec le demandeur afin de les obtenir.

Pour les parents d'usagers (prise en charge) :

L'animateur inscrit ensuite les données pertinentes à l'outil « monitoring des inscriptions »⁴ du groupe concerné.

Étape 3

L'intervenant animateur avec le responsable de la programmation de C.A.I. jugent tous deux de l'éligibilité de l'adulte participant à être inscrit à l'activité.

3.1 Dans la négative

L'intervenant animateur informe le demandeur de la non-éligibilité de l'adulte participant à être inscrit à l'activité tout en lui expliquant les motifs ayant conduit à cette décision.

Pour les parents d'usagers (prise en charge) :

Il inscrit ensuite le (ou les) motif(s) du refus à l'outil « monitoring des inscriptions » du groupe concerné.

Pour les familles d'accueil (Ressources) :

Il inscrit ensuite le (ou les) motif(s) du refus à l'outil « grille d'inscription ».

3.2 Dans la positive

En fonction du nombre d'adultes participants jugés éligibles à suivre C.A.I. ainsi que du profil présenté par chacun, les intervenants animateurs et le responsable de la programmation de C.A.I. finalisent la constitution des groupes.

3.2.1 Dans la mesure où un adulte participant pourra intégrer un groupe sur le point de démarrer :

■ L'intervenant animateur contacte le demandeur :

- ✓ pour l'informer que sa demande a été acceptée;
- ✓ pour l'aviser que l'adulte participant pourra s'intégrer à un groupe sur le point de démarrer;
- ✓ pour évaluer si l'adulte participant ne devrait pas être invité (par le demandeur) à téléphoner à l'intervenant animateur afin de formaliser sa demande d'inscription;

³ La grille d'inscription pour la famille d'accueil est accessible en ligne au responsable de la programmation, aux animateurs de C.A.I., aux chefs de service ressources et leurs adjoints ainsi qu'aux intervenants ressources.

⁴ L'outil « monitoring des inscriptions » vise à colliger les informations pertinentes à l'ensemble des demandes d'inscription reçues ce, depuis le moment de leur réception par formulaire jusqu'à ce que l'adulte participant ait complété (ou se soit retiré) des activités C.A.I.

- ✓ pour convenir d'une date et d'une heure où il serait possible de tenir une rencontre de « pré-groupe » réunissant le demandeur, l'adulte participant, l'intervenant animateur de C.A.I. et un éducateur de la DSREA (lorsque l'enfant est hébergé);
- ✓ pour convenir de la pertinence d'offrir une assistance financière à l'adulte participant, destinée à défrayer (en tout ou en partie) les frais de transport ou de gardiennage devant être déboursés tout au long des 16 semaines que dureront les activités C.A.I.;
- ✓ pour qu'il informe la famille d'accueil du soutien financier prévu au contrat.

Une lettre officielle d'inscription est envoyée à la famille d'accueil inscrite, par l'agent administratif désigné, avec copie conforme à l'intervenant demandeur. Cette lettre contient toutes les informations pertinentes à la session C.A.I. (dates, lieux, heures, etc.).

- L'intervenant animateur complète ensuite l'outil « monitoring des inscriptions » ou la grille d'inscription pour les familles d'accueil pour le groupe C.A.I. concerné.

3.2.2 Dans la mesure où un adulte participant devra être mis en attente en vue de participer à un groupe déjà formé ou à un groupe ultérieur :

- L'intervenant animateur en informe le demandeur et complète ensuite l'outil « monitoring des inscriptions » ou la grille d'inscription pour les familles d'accueil du groupe C.A.I. concerné.

N.B. : Pour tout dossier mis « en attente », un ordre de priorité est attribué en prévision d'une intégration de l'adulte participant à un groupe déjà formé ou à un groupe ultérieur.

Étape 4 Rencontre dite de « pré-groupe » réunissant le demandeur, l'adulte participant, l'intervenant animateur et un éducateur de la DSREA (lorsque l'enfant est hébergé).

Buts visés lors de cette rencontre :

- Échanger autour de la situation (et des besoins) de l'enfant et de l'adulte participant.
- Informer l'adulte participant des thématiques abordées pendant les 16 ateliers qui composent le programme.
- Discuter des objectifs et des moyens qui devraient être inclus au plan d'intervention de l'enfant ou au plan de soutien de la famille d'accueil (objectifs et moyens s'appliquant à l'adulte participant et qu'après échanges, celui-ci aura décidé de retenir pour lui-même pendant son inscription à C.A.I.).
- Identifier les objectifs et les moyens que le demandeur inclura par la suite au plan d'intervention de l'enfant ou au plan de soutien de la famille d'accueil.
- Informer l'adulte participant des responsabilités qui seront celles des divers intervenants impliqués au dossier pendant toute la période où se déroulera le programme C.A.I.
- Investiguer la possibilité qu'une personne adulte puisse accompagner l'adulte participant pendant les 16 semaines de déroulement des activités (une personne devant être stable au niveau de sa participation en plus d'être jugée positivement significative tant pour l'enfant que pour son parent).

- Dans la mesure où cela aura été jugé pertinent par le demandeur (voir étape # 3), offrir à l'adulte participant une assistance financière destinée à défrayer, en tout ou en partie, les frais de transport ou de gardiennage occasionnés par sa participation aux activités C.A.I. L'intervenant ressources offre à la famille d'accueil le soutien financier prévu au contrat.
- Remise au demandeur et à l'éducateur de la DSREA (le cas échéant) de « l'aide-mémoire »⁵ des activités C.A.I.

Étape 5 **Au terme de cet échange :**

- L'intervenant animateur rédige la « fiche synthèse de la rencontre pré-groupe » afin de rendre compte des conclusions ayant découlé de la rencontre.
- L'intervenant animateur complète l'outil « monitoring des inscriptions » ou la grille d'inscription pour les familles d'accueil du groupe C.A.I. concerné.
- Une copie est envoyée au demandeur.

Pour les parents d'usagers (prise en charge) :

- L'intervenant animateur remet au responsable de la programmation l'original du formulaire SP-128 ainsi que la fiche synthèse de la rencontre pré-groupe.
- Le responsable de la programmation fait la saisie des données au système informatique. Par la suite, il retourne l'original du formulaire SP-128 et la fiche synthèse de la rencontre pré-groupe à l'intervenant demandeur.

Une lettre officielle d'inscription est envoyée à la famille inscrite par l'agent administratif désigné, avec copie conforme à l'intervenant demandeur. Cette lettre contient toutes les informations pertinentes à la session C.A.I. (dates, lieux, heures, etc.).

8. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

À ce jour, deux scénarios sont considérés par le CJM-IU et qui font qu'à moyen ou à long terme, la dispensation de « Ces années incroyables » pourrait éventuellement être appelée à connaître les modifications suivantes :

Premier scénario

Attendu que les intervenants formés à C.A.I. sont habilités à animer deux types de groupe (des groupes constitués de parents d'enfants âgés de 3 à 5 ans ainsi que des groupes constitués de parents d'enfants âgés de 5 à 10 ans), il se pourrait que des groupes C.A.I. deviennent éventuellement offerts aux parents dont les enfants sont âgés de 3 à 5 ans.

Second scénario

Il se pourrait que des groupes post-activités (ou « sessions de rafraîchissement ») soient organisés à l'intention de parents ayant déjà suivi le programme C.A.I. et désireux d'approfondir certaines thématiques abordées lors de leur première inscription à ce programme.

⁵ Cet aide-mémoire est destiné à supporter le demandeur et l'éducateur de la DSREA dans leurs efforts visant à soutenir la généralisation des acquis observés chez un adulte participant pendant et après le déroulement des activités C.A.I.

9. PERSPECTIVES DE RECHERCHE

L'intégration de C.A.I. à la programmation du CJM-IU est le fruit d'une collaboration qui remonte à 2003, date à laquelle une équipe de chercheurs de l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal (dirigée par madame Sylvie Normandeau) amorçait une recherche visant à mesurer les impacts de « Ces années incroyables » auprès de parents d'enfants 5-10 ans référés à l'établissement, le plus souvent pour motif de négligence. Attendu les résultats positifs auxquels ont conduit cette recherche d'une part, ainsi que le souhait exprimé par le comité des directions clientèle à l'effet que C.A.I. fasse l'objet d'une évaluation toujours plus approfondie d'autre part, ceci vient expliquer que « Ces années incroyables » constitue un programme qui fait l'objet d'une évaluation continue, au CJM-IU, depuis 2004.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE...



NORMANDEAU, S. et J. ALLARD. *Implantation expérimentale du programme « Ces années incroyables » au Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire*. [Rapport #1]. École de Psychoéducation, Université de Montréal. 2004.



NORMANDEAU, S. et J. ALLARD. *Implantation expérimentale du programme « Ces années incroyables » au Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire*. [Rapport #2]. École de Psychoéducation, Université de Montréal. 2005.



À noter qu'une synthèse de ces rapports publiés en 2004 et 2005 est incluse dans le document :



THOMASSIN, A. *Bilan d'évaluation de la démarche d'implantation expérimentale de « Ces années incroyables » au Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire*. Coordination du développement des programmes et de la pratique professionnelle, Direction des services professionnels et des affaires universitaires, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire. 2005.



NORMANDEAU S. et J. ALLARD. *Évaluation des effets du programme CAI au Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire : une étude de dossiers*. [Rapport de recherche n° 3]. École de psychoéducation, Université de Montréal. 2007.



À noter qu'une synthèse de ce rapport publié en 2007 est incluse dans le document :



ALLARD, J. en coll. avec A. THOMASSIN. *Ces années incroyables : bilan de la recherche évaluative réalisée en 2006-2007*. Direction des services professionnels et des affaires universitaires, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire. 2008.



NORMANDEAU, S., M.-J. LETARTE et J. ALLARD. *Impacts d'un programme d'entraînement aux habiletés parentales chez des parents référés au Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire pour négligence : étude complémentaire*. [Rapport de recherche n° 4]. École de psychoéducation, Université de Montréal. 2010.